



Saint-Benoît Au Fil du Temps



Éditorial

Chers Concitoyens,

Le printemps va enfin être là après un hiver bien gris et humide, nous allons bientôt bénéficier des premiers rayons du soleil.

Cette fois-ci, je vous parlerai environnement. Je me demande pourquoi une très petite minorité prend un malin plaisir à nuire à notre environnement. Nous trouvons toujours des bouteilles, des cartons, des papiers dans la nature sans parler des déchets verts et même des sacs poubelles.

La chasse à la pollution est d'actualité. Il faudrait que ces individus sans scrupule changent de comportement. Savent-ils qu'ils sont verbalisables ? Qu'ils ne s'attendent pas à l'indulgence du Maire, bien au contraire.

Il y a les déchetteries, les containers sélectifs, la benne à cartons, nous parlons de cette dernière à l'intérieur de ce bulletin.

Ces comportements ont un coût pour la collectivité, donc pour nous. Devons-nous arriver à ce que les bons dénoncent ces agissements, alors qu'un simple effort suffirait à rendre la vie de tous plus agréable.

Je suis déçu par ces comportements. Je préférerais vous parler du printemps et employer des propos plus optimistes.

Malgré cela, à tous, profitez bien des beaux jours qui arrivent.

Cordialement,

Le Maire,
Gilbert Coutellier

MANIFESTATIONS



MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

LE DIMANCHE MATIN Place du Martroi Charles de Gaulle:

DIMANCHE 21 AVRIL - DIMANCHE 19 MAI

DIMANCHE 16 JUIN

**BROCANTE : Dimanche 28 avril
en centre bourg**

**FEU DE LA SAINT-JEAN
Samedi 22 juin**

**LA LOIRE A VÉLO EN FÊTE
Samedi 29 et Dimanche 30 juin**

Manifestations Sportives

**COURSE DE TROPHÉE CENTRE BOURGOGNE 2013
AU KARTING**

Samedi 6 et Dimanche 7 avril

**TOURNOI DE FOOTBALL
Vendredi 3, Samedi 4 et Dimanche 5 mai**

**COURSE DE VÉLO RLB SAINT-BENOIT
Dimanche 19 mai**

**FÊTE DU BASKET
Dimanche 2 juin au Gymnase**

**FÊTE DES ENFANTS DE LA GYM
Dimanche 9 juin à la Salle des Fêtes**

**FÊTE ULM
Samedi 15 et Dimanche 16 juin**

RAPPEL CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dernièrement, il a été constaté, sur notre commune, que certains travaux ont été effectués par des particuliers sans déclaration en mairie.

Nous vous rappelons que tous les travaux de modification extérieure d'une construction existante doivent être signalés en mairie: agrandissement d'un bâtiment ou d'une maison individuelle, création d'une ouverture (porte, fenêtre ou velux), démolition d'un bâtiment quel qu'il soit, modification de vitrine, réfection des peintures ou encore ravalement de façade, réfection de toiture, pose de volets roulants...

L'omission de ces démarches administratives constitue une infraction, risquant d'entraîner des sanctions diverses: amende, démolition, voire peine d'emprisonnement en cas de récidive.

De plus, lorsqu'un projet a fait l'objet d'un accord en mairie, le bénéficiaire des travaux doit s'en tenir exclusivement à ce qui a été autorisé dans le permis de construire ou la déclaration préalable.

Les travaux ne peuvent commencer qu'après avoir fait l'objet d'un affichage au préalable sur le terrain. Un panneau visible de la voie publique décrivant le projet doit être affiché dès l'accord et pendant toute la durée du chantier.

PLANNING DU BALAYAGE DES RUES

Pour information, voici les prochains passages en centre-ville de la balayeuse pour le curage mécanique des caniveaux:

- Vendredi 5 avril
- Vendredi 19 avril
- Vendredi 3 mai
- Vendredi 31 mai
- Vendredi 28 juin

RAPPEL

La veille au soir des dates indiquées ci-dessus, veuillez stationner votre véhicule à un emplacement non gênant pour le passage de la balayeuse.

Merci de votre compréhension et de votre bon sens civique.

Le premier adjoint,
Gilles BURGEVIN.

BENNE A CARTONS

Notre collectivité, pour rendre service à ses administrés, a mis à disposition de la population une benne à cartons. Sachez qu'aucune autre collectivité dans le secteur offre ce service.

A l'origine, cette benne était surtout destinée aux artisans et commerçants qui devaient payer l'accès dans les déchetteries lors des dépôts de cartons. Ce service ne devait presque rien nous coûter à condition que seuls les cartons pliés soient déposés. La vente du carton devait amortir le coût de la benne.

Hors, à l'usage, nous nous rendons compte que cette benne sert aussi de dépôt à toutes sortes de déchets. Il faut savoir que dès qu'il y a d'autres déchets, la benne nous est facturée au prix fort. Ce qui nous coûte actuellement environ 4000 € par an.

Nous nous posons la question: devons-nous continuer?

Pourquoi: en effet, puisque maintenant dans les déchetteries, ce service existe et est gratuit pour tous.

Des petits malins déposent n'importe quoi dans cette benne et à l'insu de tous. Si nous pouvons les identifier, nous leur ferons payer ce que cela nous coûte alors un peu de civisme et de respect pour ceux qui suivent bien les instructions sinon nous supprimerons ce service et nous serons tous pénalisés par la faute de quelques-uns.

Pour les habitants du Sictom de Châteauneuf sur Loire :

A compter du 4 mars 2013 :
collecte uniquement des nouvelles poubelles à puce

Si vous ne possédez pas de poubelle à puce ou de badge d'accès aux colonnes d'apport volontaire :
contacter le **02 38 59 50 25**

Jour de passage à Saint-Benoît le jeudi après-midi.

En 2013, le service d'élimination des déchets ménagers sera facturé via la taxe foncière sur les propriétés bâties comme en 2012.

Les livraisons complétées en 2013 serviront à l'établissement d'une facture à blanc.

SICTOM
Châteauneuf sur Loire

"La solution est en chacun de nous"

NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE



A partir du 2 avril 2013

Le bureau de poste sera fermé le lundi.

Horaires :

- Du mardi au vendredi :
de 9 h 30 à 12 h 00 et
de 14 h 30 à 16 h 30.
- Le samedi :
de 9 h 00 à 12 h 00.

APPEL AU VOLONTARIAT...

Le Centre de Secours de Saint-Benoît-sur-Loire est à la recherche de personnel pour renforcer son effectif.

Vous avez entre 16 et 55 ans et après une visite médicale, vous voulez vous investir dans le milieu du Volontariat pour porter secours et assistance aux personnes et aux biens. Venez rejoindre l'équipe du Centre de Secours de Saint-Benoît-sur-Loire.

Celui-ci est un service de proximité, à nous de le CONSERVER !



Pour tout renseignement ou candidature, adressez-vous au Chef de Centre,

Le Lieutenant ROLLION Olivier.

06 77 09 07 97

DON DU SANG

Besoin important !

Venez nombreux à la Salle des Fêtes le vendredi 26 avril de 16 heures à 19 heures.

Pour un premier don, se munir de votre carte nationale d'identité.



NOUVEAUTÉS 2013 EN MATIÈRE D'URBANISME

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012 (RT 2012)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique (RT 2012) est applicable aux bâtiments neufs d'habitation ou leurs parties nouvelles, si le projet est soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. (article 2 du décret 2010-1269 du 26 octobre 2010). Cette nouvelle réglementation a deux conséquences :

- Au dépôt de permis de construire, il faut fournir une attestation sur la prise en compte de la réglementation thermique. Ce document permet de s'assurer de la considération de la conception bioclimatique du bâtiment grâce au coefficient Bbio qui évalue le niveau de performance énergétique.

- Au dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux, il faudra joindre l'attestation de fin de chantier.

Ces attestations doivent être établies sur un formulaire conforme aux prescriptions de l'arrêté du 11 octobre 2011 (utilisation de l'interface en ligne sur le site rt-batiment.fr accessible depuis le site developpement-durable.gouv.fr).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site gouvernemental <http://www.rt-batiment.fr>

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT

1 - TAXE D'AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement est applicable à tous les dossiers d'autorisation de construire. Cette taxe se substitue aux anciennes taxes : taxe locale d'équipement, taxe départementale des Espaces Naturels et Sensibles...

Elle est composée d'une part communale (2 %) et d'une part départementale (2,5 %).

Son mode de calcul :

Surface de la construction * valeur forfaitaire * taux (communal, départemental).

Surface : somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

Valeur forfaitaire : fixée chaque année par m² de construction (724 € au 1^{er} mars en province).

Un abattement de 50 % pour les résidences principales pour les premiers 100 m², pour les sociétés HLM et pour les constructions abritant des activités économiques.

Sont exonérés :

- Les constructions destinées au service public ou d'utilité publique.
- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé D'intégration.
- Certaines surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles.
- Les aménagements prescrits par des Plans de Prévention des Risques.
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de dix ans.
- Les constructions dont la surface est inférieure à 5 m².

2 - REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la construction ou l'extension d'une maison individuelle réalisée par une personne physique pour elle-même n'est plus exonérée de cette taxe.

Cette redevance doit être versée, qu'il y ait fouilles ou non, pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol soumis à autorisation ou déclaration préalable, qui créent plus de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Pour 2013, le taux de la redevance est de :

0,40 % de la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier pour les projets soumis à déclaration ou autorisation.

0,53 % par m² pour les autres projets d'aménagement.

Comme en matière d'aménagement, les particuliers peuvent bénéficier d'un abattement de 50 % applicable aux 100 premiers m² de locaux d'habitation en résidence principale.

Réforme de la surface de plancher :

Les principaux changements issus du décret n° 2011-2054 du 29 décembre 2011 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 concernent :

- la suppression de la surface hors œuvre brute (SHOB) et de la surface hors œuvre nette (SHON),
- la définition de la surface de plancher

La surface de plancher s'entend comme la somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des murs.

Le décret n° 2011-2054 du 29 décembre 2011, fixe les conditions dans lesquelles peuvent être déduites les surfaces des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques, ainsi que 10 % des surfaces de plancher des immeubles collectifs.

LE CAS PARTICULIER DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Vous êtes exploitant d'un Établissement Recevant du Public (E.R.P), par exemple un magasin, un restaurant, un cabinet médical,... ou vous souhaitez devenir exploitant d'un tel établissement, et vous allez aménager ou modifier votre établissement ou changer de type d'exploitation.

Dans certains cas, et selon la nature de vos projets, il vous faudra obtenir certaines autorisations pour vérifier la conformité des travaux aux règles d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées mais également aux règles de sécurité incendie, notamment :

- Une autorisation du Maire avant de réaliser les travaux,
- Une autorisation d'ouverture par arrêté du Maire.

Cette procédure est souvent méconnue et peut être source de confusion. C'est pourquoi nous vous proposons de récapituler les différents cas possibles et les procédures à suivre :

1^{er} cas : Les travaux sont soumis à permis de construire

Le permis de construire tient lieu d'autorisation de travaux - article L111-8 du code de la construction et de l'habitation. Le dossier est joint à la demande du permis de construire (formulaire CERFA n° 14570*01).

2^{ème} cas : Les travaux sont non soumis à permis de construire mais à déclaration préalable

Le demandeur devra, parallèlement à la déclaration préalable, déposer en mairie un dossier d'autorisation de travaux. (formulaire CERFA n° 13824*02). Celui-ci fera l'objet d'un arrêté signé par le Maire au nom de l'État.

3^{ème} cas : Les travaux ne relèvent ni du permis de construire ni de la déclaration préalable

Les travaux sont quand même soumis à autorisation de travaux. Celle-ci est signée par le Maire au nom de l'État et doit transmettre le dossier pour avis à la commission accessibilité et sécurité incendie. (formulaire CERFA n° 13824*02).

Il s'agit par exemple d'une modification interne d'une surface de vente, d'un changement de commerce (boulangerie transformée en charcuterie, magasin de vente de vêtements remplacé par un autre magasin de vente de vêtements, rénovation intérieure, travaux sur installations techniques,...).

ARRÊT DU P.L.U. & RÉSILIATION DU CONTRAT RELATIF A L'ÉTUDE EN COURS

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a décidé **d'arrêter la procédure engagée sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et de résilier le contrat relatif à l'étude en cours** entre le bureau d'études ECMO et la commune.

En effet, lors de la réunion du 10 septembre 2012 relative à la synthèse du diagnostic et aux perspectives de développement communal, dans le cadre de l'élaboration du P.L.U., le constat avait été fait que le Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) n'offrait aucune perspective de construction supplémentaire par rapport au POS actuel. Ce qui avait été confirmé par les services de la Direction Départementales des Territoires (DDT) (et notamment le service gestion des risques). Ces mêmes services ont informé la commune d'une révision prochaine du PPRI, avec une approbation envisageable d'ici 2017-2018. Le dossier sera réouvert à cette occasion.

CÉRÉMONIE DES MAISONS FLEURIES 2012

Pour la première fois, la cérémonie des maisons fleuries a eu lieu en même temps que l'échange des vœux de la Municipalité le 4 janvier à la salle polyvalente. A cette occasion, les prix de fleurissement ont été distribués aux 22 lauréats.

Nous vous rappelons que, dorénavant, pour participer à ce concours, vous devez vous inscrire en mairie avant le 20 juin 2013 en remplissant un bulletin d'inscription ou en le téléchargeant sur notre site « saint-benoit-sur-loire.fr ».



1^{ère} catégorie A ► Maisons fleuries avec jardin très visible de la rue, type très fleuri :

1^{er} Prix : Mr Mme Jean-François BUISSON.

2^{ème} Prix : Mr Mme Joël MAHY.

3^{ème} Prix : Mr Mme Gérard MARCHAND.

3^{ème} Prix ex-æquo : Mr Mme Michel QUELIN.

Encouragements : Mr Mme Gabriel BILLEREAU – Mr André BOUIN – Mr Lucien BURET – Mme Claire FONTRIER – Mr Dominique JANVIER – Mr Mme Roger MALET – Mr Mme Laurent MASCLÉ – Mr Mme Jean-Patrick MORET – Mr Mme Lucien QUELIN.

1^{ère} catégorie B ► Maisons avec jardin très visible de la rue, type paysager :

1^{er} Prix : Mr Mme Jean-Pierre DELAS.

2^{ème} Prix : Mr Mme Claude DELAS.

Encouragements : Mme Anne BORREL – Mr Fernand

THIBAUT – Mr Mme Robert VANNIER.

2^{ème} catégorie ► Maisons avec décor floral installé sur la voie publique :

Encouragements : Mme Odette DHEURLE – Mme Andrée TESSIER.

4^{ème} catégorie ► Maisons n'entrant pas dans les 3 catégories précédentes et ayant de ce fait des possibilités limitées de fleurissement :

4^{ème} Prix : Mme Liliane BLOT.

12^{ème} catégorie ► Lieux d'accueil touristiques :

4^{ème} Prix : EARL BOUTON.

Félicitations aux lauréats et aux 14 personnes qui ont obtenu les encouragements du jury.

TELETHON

Durant de nombreuses années, le Comité des Fêtes a organisé le Téléthon à Saint-Benoît-sur-Loire.

Après une période de sommeil, et à l'initiative de l'ASSB Football relayée par la Municipalité et le Comité des Fêtes, celui-ci a pu de nouveau avoir lieu le week-end des 8 et 9 décembre derniers.

Autour du fil rouge qui consistait à faire la plus longue rencontre de football, le tout nouveau terrain multisports a pu ainsi être foulé par plus de 200 joueurs de 10 heures à 19 heures sans interruption.

L'ASSB Football a donc géré bon nombre de rencontres de 2 fois 5 joueurs venant de tous horizons : footballeurs, tennismans,

musiciens, danseurs, élus, pompiers, membres des associations, d'entreprises et de volontaires...

N'oublions pas la forte mobilisation du Collège Saint-Joseph, en particulier pour la dictée à la plume, et la participation de nombreuses associations locales telles : Valphonie, Biaudes et Câlins, l'Amicale des Retraités, la Roue Libre Bénédictine, les Attelages du Marais, le Club ULM, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, l'Association des Parents d'Élèves des Écoles Publiques, l'Union des Commerçants.

Pour aider à vaincre les maladies génétiques neuromusculaires, en particulier en direction des enfants atteints de ces maladies rares, les sommes recueillies lors de ces journées, soit 2906,15 €, ont été

remises le dimanche après-midi à l'Association Sully-Espoir, relais local de l'AFM.

2^{ème} Adjoint,
Francis BURET



RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Le vendredi 23 novembre à 18 heures avait lieu à la salle polyvalente de Saint-Benoît-sur-Loire une rencontre avec l'Association France Alzheimer organisée par la maison de retraite ; une opportunité pour réunir familles des résidents, proches et personnels de l'établissement autour d'une thématique, à savoir, « L'Accompagnement

au quotidien des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ». Pour ce faire, deux membres bénévoles de l'Association France Alzheimer sont venus parler de leur vécu personnel et des missions de leur association qui sont centrées sur les aides possibles tant pour les personnes fragilisées par cette maladie

que pour leurs proches. Une formidable écoute et un véritable partage avec le public, agrémenté des interventions du Docteur Bernabé, Médecin coordonnateur de la maison de retraite.

Directrice,
Joëlle GBAGUIDI

ANNIVERSAIRE DE NOTRE CENTENAIRE

Samedi 16 février, la Municipalité représentée par les adjoints au maire, Véronique MOTTEREAU et Francis BURET, a souhaité les 100 ans de M^{me} Laurence PLANSON, habitante de la commune depuis 1935. Entourée de sa nombreuse famille (3 enfants, 9 petits-enfants, 8 arrière-petits-enfants et 1 arrière-arrière-petit-enfant), la centenaire a reçu de nombreuses marques d'affection à l'occasion de la petite fête organisée par sa famille à la salle polyvalente et qui s'est clôturée par un beau feu d'artifice.



MANIFESTATIONS DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT



LE COMITÉ DES FÊTES VOUS INFORME...

Les prochaines manifestations du Comité des Fêtes :

Le dimanche 28 avril,

Pour notre traditionnelle BROCANTE nous organiserons un concours d'élégance avec le club de véhicules anciens de Sury-aux-Bois.

Ce sera aussi l'occasion d'ouvrir un premier vide-greniers de printemps devant la salle polyvalente. Comme pour notre vide-greniers de septembre, vous trouverez à l'accueil de la Mairie début avril des bulletins d'inscription ainsi qu'une urne pour le dépôt de vos demandes.

Le samedi 22 juin,

Les FEUX DE LA SAINT-JEAN seront cette année sous le signe des îles tropicales. Un orchestre vous fera découvrir ces musiques entraînantes qui nous viennent des Caraïbes ou de la Réunion. Toute l'équipe du Comité des Fêtes se mettra encore cette année aux fourneaux pour vous préparer un repas autour de ce thème.

Une nouvelle section...

L'ARMADA

Sous l'impulsion de son Président, Serge Tessier, et avec le soutien des Amis du Hameau du Port, quelques passionnés se sont réunis afin de mettre en chantier la construction de deux bateaux de Loire.

Ce chantier, situé derrière la salle polyvalente au sein des locaux associatifs vient de démarrer.

Si vous êtes intéressé par cette construction ou si simplement la curiosité vous pousse à visiter celui-ci, vous pouvez joindre le Président, Monsieur Tessier, au 02 38 35 71 98.

Autres manifestations...

Nous réfléchissons à l'organisation d'autres manifestations que celles existantes à Saint-Benoît, musicales, culturelles ou festives. Pour ce faire nous recherchons des personnes intéressées par ce type de manifestation afin de nous aider dans la préparation de celles-ci. Vous pouvez nous joindre au 06 26 56 56 24 ou par mail à l'adresse cdf45730@gmail.com.

Le Président,
Pascal MARCHAND



R.L.B.
SAINT BENOÎT SUR LOIRE



5, 4, 3, 2, 1, partez...

Voici les derniers mots qui seront prononcés le dimanche 19 mai 2013 avant que les petits champions s'élancent lors de la compétition cycliste organisée à SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE par la RLB.

En effet, l'après-midi du dimanche de la Pentecôte sera rythmé par cinq courses cyclistes organisées par la RLB SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Ces compétitions ouvertes aux jeunes cyclistes évoluant en écoles de cyclisme seront la première organisation de la RLB. L'occasion pour notre club de se présenter un peu plus à vous, chers bénédicins.

Le parcours en centre bourg de 0,900 km passant par la rue de Verdun, passage devant la Mairie, contournement de la place du Martroi puis passage devant l'école des petits, place du Grand Arcis, place du Petit Arcis et enfin rue de la Forteresse puis à nouveau rue de Verdun. Ce circuit sera à la fois technique et roulant ; il permettra d'offrir une nouvelle animation dans notre commune.

En espérant vous y retrouver nombreux sous le soleil bénédicins...

...l'occasion pour vous d'encourager les représentants de notre club et de participer à notre grande tombola.

A très bientôt !

Pour la RLB
Aurélien PINÇON
Présidente de la RLB



TENNIS CLUB

Afin de bien commencer l'année 2013, les adhérents de la section tennis se sont retrouvés le dimanche 3 février pour un tournoi amical interne au club.

Des équipes de « double » se sont affrontées dans la bonne humeur avant de partager la traditionnelle galette des rois.

Tous les participants sont repartis avec des lots gentiment offerts par les commerçants du village.

Cette année encore, le club reconduit l'abonnement « été ». En effet, il sera possible de jouer sur les courts extérieurs du 15 avril au 30 septembre.

Pour en connaître les modalités, pour rejoindre l'équipe à l'année ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter :

Laurent LINDÉ (06 85 71 65 03),
Philippe LONGUET (06 87 88 26 61),
Vincent THIBAUT (06 71 83 91 17).

Le Président,
Laurent LINDÉ





Le service à la personne de FAMILLES RURALES VAL DE LOIRE est composé d'une équipe de 41 aides à domicile et d'un Responsable de Secteur : nous intervenons chez des personnes âgées, des personnes handicapées ou malades ou des familles.

Le secteur VAL DE LOIRE concerne les communes suivantes : Bray-en-Val, Bonnée, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire, Sully-sur-Loire.

Nous avons effectué sur le secteur 26 885 heures sur l'année 2012 auprès de 145 bénéficiaires. Plus précisément sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire, l'équipe est composée de 8 aides à domicile dont 3 résident sur la commune. Nous avons réalisé 6 951 heures, dont 6 556 heures en prestataire pour 38 bénéficiaires, et 396 heures mandataires pour un bénéficiaire.

Les aides à domicile interviennent pour tous les actes de la vie courante (tâches ménagères, entretien du linge, les courses, l'aide à la préparation des repas). Cependant, ce ne sont pas que des « femmes de ménage ». Pour les personnes dépendantes, elles les aident à la toilette, à l'habillage, aux transferts, à la préparation et à la prise des repas et interviennent plusieurs fois par jour, ainsi que les week-ends et jours fériés. Elles sont souvent le seul lien social avec l'extérieur.

Les aides à domicile suivent des formations au sein de la Fédération, afin de leur permettre d'intervenir auprès de toute personne quelque soit son handicap et la pathologie dont elle souffre. La Fédération accompagne un certain nombre d'entre elles pour se présenter à la validation des acquis de l'expérience, qui débouche sur l'obtention d'un diplôme d'auxiliaire de vie sociale. Pour pouvoir constituer le dossier de recevabilité, l'aide à domicile doit justifier de 3 000 heures

et de 3 ans d'expérience auprès des différents publics sur les dix dernières années.

Les heures prestataires concernent des interventions auprès des personnes âgées et/ou handicapées autonomes ou dépendantes qui bénéficient ou non d'une prise en charge d'un organisme financeur selon leur degré de dépendance et de leurs ressources. La prise en charge est allouée par ces différents organismes : caisse de retraite principale, Conseil Général service APA (sans récupération sur succession), Maison du Handicap, Mutuelles et CPAM. Les personnes mandataires sont les employeurs des aides à domicile, la Fédération est mandatée pour gérer l'administratif, ils peuvent également bénéficier de certains avantages par les organismes cités précédemment.

Pour les familles, nous intervenons pour l'entretien de la maison, du linge, et la garde d'enfant. Elles bénéficient d'une réduction d'impôts ou d'une aide de la CAF et peuvent utiliser les CESU que leur comité d'entreprise leur propose.

La responsable de secteur, Mme Françoise BERTRAND, assure tous les mardis de 11h à 12h une permanence dans l'ancienne mairie, pour tous renseignements, prises de rendez-vous pour établir un dossier selon les besoins évalués.

Tél : 02 38 35 69 23 (fixe, fax, répondeur).

Portable : 06 86 53 78 35.

Françoise BERTRAND

PERMANENCES DE FAMILLES RURALES POUR L'AIDE À DOMICILE

Dans l'agenda 2013 de la commune, une erreur s'est glissée en page 16 dans les horaires des permanences concernant l'aide à domicile aux personnes âgées : il faut lire : le mardi de 11h à 12h.



Valphonie a commencé son année musicale par son Assemblée Générale le 25 Janvier. Le lendemain nous avons joué pour les résidents de la maison de retraite. Le dimanche toujours en cadence, nous avons

donné notre concert de la galette (voir photo). C'est toujours un moment sympathique où nous pouvons, à la fin de notre concert, partager une bonne galette accompagnée d'un verre de cidre avec notre public.

Nous profitons de ces lignes pour remercier de l'accueil que vous nous accordez lors de notre passage pour la vente des calendriers.

Le samedi 6 avril, nous jouerons pour le Concert de Printemps dans la salle Polyvalente de Bray-en-Val à 20h30. Cette année le thème est.... Chut.... Secret.... C'est à vous de le découvrir, mais nous vous assurons quelques surprises (et de taille)... Stop j'en ai trop écrit... Mais nous pouvons dévoiler que l'année dernière, en 2012, le thème était « cabaret-jazz ».

Plus sérieusement nous serons présents lors des Cérémonies officielles du 8 mai, 13 et 14 juillet ainsi que lors du marché de Pays du 19 mai. Vous pourrez aussi nous écouter pour la fête de la musique du 22 juin à Bray-en-Val et 23 juin à Saint-Benoît-sur-Loire.

Beaucoup de projets sont en cours pour 2013, nous pensons acheter des jeux de lumières pour nos concerts (pour être encore plus beaux), des partitions (moins difficiles chef s'il vous plaît !) et pourquoi pas un petit voyage pour récompenser nos musiciens pour leurs heures de répétitions, de cérémonies et de concerts.

Nous rappelons aussi que tous les musiciens sont les bienvenus. Nous

pouvons serrer les rangs et vous trouver une place. Les répétitions se déroulent tous les samedis de 14 à 16 heures, sous la baguette de notre chef : Laurent Aigret. Nous vous assurons la bonne humeur. Nous vous attendons.

N'hésitez pas à consulter notre site internet : <http://valphonie.e-monsite.com/>

Ne pas oublier de noter dans vos calendriers le 6 Avril 20h30 Concert de Printemps à Bray-en-Val.

La Présidente,
Natacha FOURNIÉ





PROGRAMME 2013

L'association des Amis de Max Jacob vous invite à un voyage dans le temps !

Si vous voulez savoir à quoi ressemblait le village dans les années 50, revoir votre maison, reconnaître vos parents gambader dans les rues (et faire des bêtises !), entendre le charron, le bourellier et découvrir l'âme des poètes...

Alors, n'hésitez pas à venir voir les bobines de Saint-Benoît-sur-Loire au son de l'accordéon !

**samedi 23 mars 2013, 20h 30, salle des Fêtes
4, rue Max Jacob**

• Saint-Benoît 1950 montre ses bobines, ciné-concert avec Karen Chaminaud à l'accordéon.

• A la recherche de Max Jacob de Jean-Marie Drot en présence du réalisateur.

Entrée gratuite, projection suivie d'un verre de l'amitié.

La Présidente,
Patricia SUSTRAC

AGENDA

En Avril :

- Samedi 6 > Rencontre club de patchwork « Cigales et Fourmis » – Salle polyvalente
- Samedi 6 > Concert de printemps par Valphonie – Bray-en-Val
- Samedi 6 > Course de trophée Centre Bourgogne – Karting
- Dimanche 7 > Course de trophée Centre Bourgogne – Karting
- Mercredi 10 > P'tites histoires entre nous – Bibliothèque (16h30)
- Dimanche 21 > Marché de producteurs de Pays – Place du Martroi
- Vendredi 26 > Don du sang – Salle des Fêtes
- Vendredi 26 > Assemblée Générale « Amis du Port » - Ancienne mairie
- Dimanche 28 > Brocante en centre-ville

En Mai :

- Vendredi 3 > Tournoi de football au stade
- Samedi 4 > Tournoi de football au stade
- Dimanche 5 > Tournoi de football au stade
- Mercredi 8 > Cérémonie du 8 mai et vin d'honneur – Salle des Fêtes
- Jeudi 9 > Rencontre des Saint-Benoît de France à Saint-Benoît (Vienne)
- Vendredi 10 > Rencontre des Saint-Benoît de France à Saint-Benoît (Vienne)
- Samedi 11 > Rencontre des Saint-Benoît de France à Saint-Benoît (Vienne)
- Samedi 11 > Concert à la Basilique
- Mercredi 15 > P'tites histoires entre nous – Bibliothèque (16h30)
- Dimanche 19 > Marché des Producteurs de Pays animé par Valphonie – Place du Martroi
- Dimanche 19 > Course de vélo RLB – Centre-ville
- Vendredi 31 > Stage et Concert de rock Ecole de musique

En Juin :

- Samedi 1^{er} > Concert de rock École de musique – Salle polyvalente
- Dimanche 2 > Fête du basket – Gymnase
- Samedi 8 > Kermesse École Sainte-Marie
- Dimanche 9 > Spectacle des enfants de la Gym – Salle des Fêtes
- Mercredi 12 > P'tites histoires entre nous – Bibliothèque (16h30)
- Samedi 15 > Bal du Collège Saint-Joseph – Salle polyvalente
- Samedi 15 et Dimanche 16 > Fête ULM
- Dimanche 16 > Vide-greniers à la Maison de Retraite
- Dimanche 16 > Marché des Producteurs de Pays – Place du Martroi (matinée)
- Mardi 18 > Spectacle École des Grands – Salle polyvalente
- Jeudi 20 > Pique-nique de l'Amicale des Retraités à l'étang communal
- Samedi 22 > Feu de la Saint-Jean
- Dimanche 23 > Fête de la musique – Valphonie – Salle des Fêtes
- Mardi 25 > Spectacle École des petits – Salle polyvalente
- Jeudi 27 > Assemblée Générale Cigales et Fourmis – Salle Henri Navarre
- Vendredi 28 > Assemblée Générale du Football – Salle des Fêtes
- Samedi 29 > Kermesse École publique
- Samedi 29 > La Loire à vélo en fête – Office de Tourisme
- Dimanche 30 > La Loire à vélo en fête – Office de Tourisme

État civil

NAISSANCES

- Loohan LE MEN le 20 novembre
- Nolan SOUBIEUX le 1er décembre
- Soline FOURNIER le 28 décembre
- Maxime BOISBOURDIN le 31 décembre
- Lana BABAUULT le 13 février

DÉCÈS

- Georgette PARISE veuve COLLEAU le 21 novembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Jean BONNET le 24 novembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Maria COSTA le 3 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Paulette CAILLIAU veuve GALTRAND le 25 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Jean-Charles MASSARI le 28 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Jean COUÉ le 1er janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
- Justine GOMEZ veuve ALCARAZ le 21 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
- Madeleine PONCEAU épouse PRESSOIR le 22 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
- Marcelle GUILLON veuve LEVASSEUR le 24 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
- André HEAU le 3 février à Sully-sur-Loire
- Robert BLOT le 4 février à Sully-sur-Loire
- Marguerite DAVID veuve FAVREAU le 4 mars à Saint-Benoît-sur-Loire

OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme Val d'Or et Forêt vous propose de nouvelles animations pour cet été 2013.

Tout d'abord, l'office vous présentera une chasse au trésor sur Saint-Benoît le samedi 6 avril. Venez (re) découvrir la commune d'une manière originale, ludique en répondant à des énigmes. Le livret de visite sera, durant tout l'été, mis à votre disposition gratuitement sur simple demande.

Le samedi 25 mai, l'office de tourisme vous embarque aux Bordes pour une balade contée accompagnée de musiciens pour vous emmener dans un monde imaginaire. Départ à 17h30 de la médiathèque. Gratuit.

En regardant le ciel, vous vous demandez quels sont ces oiseaux, de quelles races sont-ils? Ne cherchez plus! Nous vous apporterons des réponses sur les rapaces lors de notre balade du dimanche 23 juin en forêt d'Orléans. Rendez-vous à 9h30 à la maison forestière. Pensez à emporter des jumelles!

A Germigny-des-Prés, l'office de tourisme vous a concocté une nouvelle saison artistique à l'Oratoire avec :

- le 4 mai, concert du trio Orphée (harpe, flûte traversière et alto pour transmettre un mélange de poésie et d'émotion émanant de ces 3 instruments)

- le 29 juin, Vincent Viala sera parmi nous. Se définissant comme un pianiste de jazz, il a multiplié les projets aux colorations variées, du funk à la chanson française.

Retenez également la date du samedi 13 juillet. En marge des festivités du 14 juillet, l'office de tourisme vous propose une visite guidée de Saint-Benoît-sur-Loire pour la 1^{ère} fois, réalisée par notre guide conférencière qui vous fera découvrir ses coutumes, son histoire... Rendez-vous à 17 heures sur la place du Martroi. Gratuit.



N'oublions pas notre rendez-vous mensuel fraîcheur avec le Marché de Producteurs de Pays le 3^{ème} dimanche de chaque mois sur la place du Martroi de St-Benoît-sur-Loire. Cette année, les 21 avril, 19 mai, 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre et 20 octobre, nous vous donnons rendez-vous

pour profiter des fruits et légumes de saison, de la douceur du miel local, de la réputation des vins et fromages régionaux ou encore des couleurs des plantes fleuries.

Cette année encore, nous poursuivons nos visites guidées de l'Oratoire carolingien pour découvrir une mosaïque unique en France. La visite situera l'Oratoire dans son contexte historique, architectural et symbolique. Du 1^{er} avril au 15 septembre, les samedis à 14 heures et les dimanches à 17 heures.

Nous vous rappelons également la présentation d'une nouvelle exposition chaque mois avec des sujets bien variés : peinture, sculptures...

PAYS FORÊT D'ORLÉANS VAL DE LOIRE



Un Pays tout en réflexion

Pour les 55 000 habitants des 33 communes, le pays Forêt d'Orléans Val de Loire œuvre pour un aménagement juste et équilibré de leur territoire.

L'année 2012 a été une année de mise en place de programme d'actions.

Un « **Pays à vélo** » : une étude a défini la création de 8 boucles cyclo touristiques et de 2 liaisons s'appuyant sur la « Loire à Vélo ». Ces parcours permettront de réaliser des itinéraires parcourant les magnifiques paysages forestiers et ligériens.

Un **Agenda 21** pour le Pays : a été construit avec les acteurs locaux pour que les actions qui seront réalisées visent un développement durable et harmonieux du territoire pour le bien-être des générations présentes et futures. Vous pouvez le consulter sur le site internet du Pays.

Un **nouveau contrat régional de Pays** a été élaboré à partir de 12 priorités régionales qui seront le support de projets économiques, sportifs, culturels, touristiques, paysagers... portés par les collectivités, les associations et les privés... Venez vous renseigner.

Actuellement, l'opération ORAC se poursuit pour aider les commerçants et les artisans à concrétiser leurs projets. Ainsi que les actions du programme LEADER qui préservent et valorisent les ressources naturelles du Pays.



Il ne faut pas oublier la charte forestière de territoire qui permet la réalisation de projet comme par exemple la création de panneaux en forêt d'Orléans, expliquant le cycle d'une futaie, le travail des forestiers, l'utilisation du bois récolté.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet du Pays :

www.loire-et-foret.com.

FOSSÉS DE LA VILLE



Le 5 février, il a été procédé à la mise en eau d'une vingtaine de carpes amour dans les fossés de la ville. Particularité de ces carpes : elles sont herbivores et nous espérons qu'elles mangeront les lentilles d'eau. Elles ont été dispersées à plusieurs endroits. Bien sûr, leur pêche est interdite. Une opération similaire sera renouvelée en 2014.

LE SITE NATUREL PRÉSERVÉ DES MAHYSES



Le territoire de Saint-Benoît-sur-Loire abrite une forte richesse patrimoniale car il est ancré dans le secteur des Méandres de Guilly qui s'étendent de Sully-sur-Loire à Châteauneuf-sur-Loire. Ces méandres constituent donc une zone privilégiée d'intervention pour le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre qui y protège plus de 440 hectares d'espaces naturels. Au cœur de ces méandres, sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire, se trouve le site naturel des Mahyses couvrant environ 86 hectares préservés par le Conservatoire. L'île des Mahyses est séparée des francs-bords par un bras de Loire appelé « Rio des Mahyses », ce qui fait de l'île une excellente zone de quiétude pour la faune. Ainsi, castors, loutres, hérons et martins-pêcheurs, entre autres, y vivent en toute tranquillité.

Ce site remarquable pourrait être menacé par des « plantes invasives » (ou plantes exotiques envahissantes). Il s'agit de plantes exotiques, introduites volontairement ou non, qui prolifèrent dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent complètement éliminer.



Deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité au monde, juste après la destruction des habitats, elles peuvent également avoir des conséquences néfastes sur la santé publique, l'économie... Si les jussies et les renouées sont les plantes invasives les plus connues en région Centre, une soixantaine d'espèces invasives se retrouvent aujourd'hui dans nos milieux naturels aquatiques et terrestres. Sur l'île des Mahyses et les francs bords, ce sont plus de 19 espèces qui sont recensées !

En plus de la problématique des plantes invasives, le site perd en biodiversité à cause de la circulation.



Le Conservatoire rappelle qu'il est strictement interdit de circuler en véhicules à moteur en contrebas de la levée sur tous les bords de Loire, de par la présence de panneaux B0.

En 2013, le Conservatoire vous invite à profiter de nombreuses animations nature pour comprendre les richesses naturelles de ce site ligérien mais aussi les contraintes qui pèsent sur sa préservation. Venez nombreux !

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Conservatoire :

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Antenne Eure-et-Loir/Loiret — 3, rue de la Lionne - 40 000 Orléans

A vos agendas 2013 !

Balade nature : « Le site des Mahyses fête la nature ! »

Samedi 25 mai à 9 heures

Rdv au port de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Gratuit

Prévoir bottes et jumelles

Renseignements au 02 38 59 97 13

Animation proposée gratuitement par René Rosoux et Marie-France Larigauderie, Conservateurs bénévoles du site dans le cadre de la Fête de la Nature

Profitez de cette matinée printanière pour visiter le site naturel préservé des Mahyses ! Ses francs-bords mais peut-être aussi, si la Loire le permet, l'île !

Balade nature : « La Loire à Vélo en Fête aux Mahyses ! »

Samedi 29 juin à 9 heures

Rdv au port de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Gratuit

Prévoir bottes et jumelles

Renseignements au 02 38 59 97 13

Animation proposée gratuitement par René Rosoux et Marie-France Larigauderie, Conservateurs bénévoles du site dans le cadre de la Loire à Vélo en Fête

Cette balade nature sera l'occasion de découvrir les richesses naturelles du site des Mahyses bordé par le sentier de la Loire à Vélo.

Balade nature : « Élodée, Jussie, Renouée... un danger pour la biodiversité ? »

Samedi 14 septembre à 9 heures

Lieu de rdv communiqué lors de l'inscription (SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE)

4 €/adultes, gratuit pour les adhérents du Conservatoire et les enfants de moins de 12 ans

Prévoir bottes et jumelles

Inscription obligatoire avant le 13 septembre à midi et renseignements au 02 38 59 97 13

Cette balade nature sera l'occasion de découvrir les plantes invasives des bords de Loire : qui sont-elles ? Comment se sont-elles installées ? Quels sont les impacts sur les milieux naturels et quelles solutions existent ?

La Communauté de Communes Val d'Or et Forêt développe le tourisme et valorise le patrimoine de Saint-Benoît-sur-Loire

Création d'un Centre d'Interprétation (*)

En 2007, une étude sur le tourisme, commandée par la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt, avait mis en exergue la nécessité de développer un équipement patrimonial à Saint-Benoît-sur-Loire. Fort de cette piste de développement, une étude de faisabilité et de programmation a été lancée fin 2011 pour répondre à cette nécessité. L'étude prévoyait 4 phases, et c'est la dernière phase dite de program-



mation, qui est actuellement en cours. Le choix de l'architecte devrait donc intervenir en septembre 2013.

Ce Centre d'Interprétation est envisagé en complément de la visite de l'abbatiale (ou en introduction) pour mieux la comprendre. (Le nombre de visiteurs de la basilique de Saint-Benoît est estimé à environ 80 000 pour 2013).

Un Centre d'Interprétation apporte une information au visiteur de manière ludique et interactive. C'est un équipement de mise en valeur du patrimoine, il se présente comme un musée sans collection, il n'a pas de mission de recherche ou de conservation.

L'Office de Tourisme de Saint-Benoît intégrera ce projet d'équipement tout en ayant ses fonctions propres. Un dispositif d'accueil léger sera implanté en haute saison devant l'abbatiale ainsi que des panneaux d'interprétation à l'extérieur et à l'intérieur de l'abbatiale. (voir organisation générale ci-contre).



Le Centre d'Interprétation-Office de Tourisme occupera le bâtiment « Burgevin », situé Place du Martroi, avec un deuxième accès par l'Avenue Célestin Chateigner. Ce bâtiment, appartenant depuis 2009 à la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt, sera ré-agencé et optimisé pour atteindre une surface d'environ 700 m² (voir scénario d'aménagement ci-contre).

L'équipement sera organisé autour de différents pôles :

Le **pôle accueil** comportera un espace pouvant accueillir les groupes, une boutique, des sanitaires, des vestiaires et l'Office de Tourisme.

Le **pôle animation** accueillera les ateliers pédagogiques pour les enfants. Une demande de partenariat avec le Rectorat est actuellement en cours pour développer l'animation pédagogique qui pourrait démarrer dès 2013. Ce pôle pourra aussi accueillir des animations ponctuelles ou de petites conférences pour les adultes.

Le **pôle exploitation et technique** comportera 3 bureaux pouvant ac-

cueillir 5 postes de travail, un espace pour le personnel avec un coin repos et un espace de stockage de fournitures, d'archives.

Le **pôle interprétation** comportera un parcours permanent en 6 séquences, une salle des authentiques

(« Trésor ») qui sera un espace d'exposition temporaire d'originaux. Un belvédère devrait offrir une vue particulièrement intéressante sur le chevet de l'abbatiale.

Les fonctions d'accueil du Centre d'Interprétation seront mutualisées avec les fonctions de l'Office de Tourisme. Des visites guidées du centre d'interprétation et de l'abbaye, des visites adaptées aux enfants, des ateliers pédagogiques et des animations pour adultes seront proposées.

Le Centre d'interprétation pourrait ouvrir ses portes à la fin de l'année 2015 ou au début de 2016.

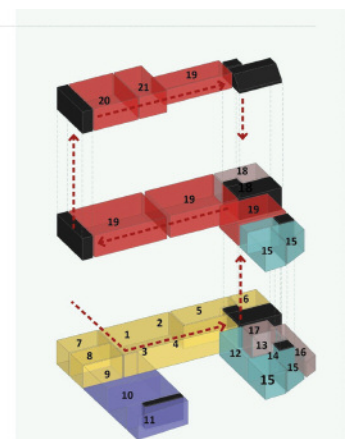
(*) La dénomination définitive de l'équipement n'est pas encore décidée.



SCENARIO D'AMENAGEMENT

Répartition du programme

- POLE ACCUEIL**
 - 1. Accueil
 - 2. Autodidax, présentation du territoire
 - 3. Information tourisme
 - 4. Accueil-boutique
 - 5. Point de vente
 - 6. Réserve
 - 7. Vestiaire
 - 8. Sanitaires
 - POLE ANIMATION**
 - 9. Foyer
 - 10. Atelier
 - 11. Matériel
 - POLE EXPLOITATION**
 - 12. Tisserie
 - 13. Réserve repro
 - 14. Sanitaires
 - 15. Bureau
 - POLE TECHNIQUE**
 - 16. Chauffage
 - 17. Toile
 - 18. Local transit
 - POLE INTERPRETATION**
 - 19. Interprétation
 - 20. Trésor
 - 21. Belvédère
- > PARCOURS VISITE



ORGANISATION GENERALE

- Pavillon édifié d'accueil et d'information** adossé au mur pignon de la construction située au nord du parvis de l'abbatiale. Intégration des sanitaires. Marquage de l'axe abbatiale.
- Quatre stations principales**
- Trois supports d'information**
- Six cartels intérieurs**
- Équipement d'interprétation**





SAINT-BENOIT, SES RUES, SES PLACES, ET SES QUARTIERS (Suite...)

Rue Clouet : rue aujourd'hui disparue, mais souvent notée dans les actes anciens. Clouet était le peintre d'Anne de Pisseleu, Duchesse d'Étampes, dont nous avons déjà parlé.

Rue de la Forteresse : elle apparaît déjà sur le plan de 1645 comme Rue de la forteresse de Fleury. Elle conduisait peut-être au château de Floriacum, château ou forteresse ?

D) les rues plus récemment nommées :

Avenue Célestin Chataignier : entrepreneur de menuiserie à Paris, et généreux donateur ayant contribué financièrement à la fourniture des bordures de trottoirs et éclairage public de la ville de Saint-Benoît. (1889), avenue aussi connue sous le nom de rue des fossés de la prison... reste à trouver la prison...

Rue Henri Navarre : Ami d'Alain l'écrivain et philosophe (dont les dictées étaient tant redoutées des élèves de Mlle Leray, institutrice durant de nombreuses années à Saint-Benoît). Henri Navarre a résidé aux Places à Saint-Benoît. Académicien, orfèvre, verrier et sculpteur, nous lui devons le christ en bronze de la Basilique, la statue de St Sébastien à Fleury, et également la statue de Jean Joudiou, résistant déporté, que chacun a pu voir à l'entrée du Parc de Châteauneuf-sur-Loire.

E) une rue qui interpelle :

Rue du Gué Margot : pour le gué, il n'y a pas de doute : Saint-Benoît, zone humide de fossés, de rus, était parsemé de gués (le gué de soif, le gué du motoy, le gué de cherelles, etc...) Mais, pour Margot : le diminutif de Marguerite, une certaine Marguerite ayant été propriétaire du lopin de terre où se trouvait le gué, - ou le patois désignant la corneille, oiseau venant boire au gué -

ou encore, le passage de l'épouse de Henri IV, la Reine Margot ? Avis aux amateurs pour me donner la solution.

F) les places :

Nombreuses pour une petite ville, chacune avait une fonction précise :

Place St-André : où se tenait le marché des laits et fromages. Lorsqu'au milieu du XIX^e siècle, le marché aux fromages, un moment disparu, a été relancé, il a été transféré Place du Martroy.

Place du Martroy, devenue la principale place de la ville.

Place du Grand Arcis : était affectée aux marchés aux bestiaux.

Place du Petit Arcis : était le marché aux marchandises diverses.

Place et Quartier Saint-Denis (subsiste seulement aujourd'hui la Rue Saint-Denis) se tenait le marché au « bled » (marché aux grains).

Place de l'Université : où la maison du XII^e siècle a longtemps été connue sous

le nom de « maison des rois » car ils y étaient accueillis lors de leur passage.

Place de l'Abbaye : (avec une fontaine réalisée ces dernières années, surmontée d'une statue de Bernard Foucher, peintre sculpteur né à Orléans), représentant Saint-Benoît, Patron de l'Europe. Sur cette fontaine, une règle de St Benoît est à méditer : « *écoute mon fils, l'enseignement de ton maître, et tu parviendras* ».

Ces places étaient munies d'un puits public où chacun, moyennant redevance, pouvait venir puiser l'eau qui lui était nécessaire. Un de ces puits existe encore Rue de Verdun, précédemment nommée 'Rue Bourguignante ».

à suivre ...

